

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 janvier 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

2015-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

2015-01-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 17 DÉCEMBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 8 et 17 décembre 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 8 et 17 décembre 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-09

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Réception administration	02-130-10-493-00		271.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	271.00	
Frais de congrès	02-110-00-346-00		1174.00
Téléphone administration	02-130-10-331-00		2700.00
Équipement de bureau	02-130-10-726-00		755.00
Réclamation (déductibles)	02-190-00-995-00	4629.00	
Formation	02-110-00-454-00		790.00
Publicité et information élus	02-110-00-340-00	790.00	
Base-Élus municipaux	02-110-00-131-00		32.00
Publicité et info. élus mun.	02-110-00-340-00	32.00	
Honoraires profess. –autres	02-160-00-419-00		929.00
Frais représentation	02-160-00-493-00		181.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	1110.00	
Formation	02-110-00-454-00		10.00
Publicité et info. élus mun.	02-110-00-340-00	10.00	
Téléphone administration	02-130-10-331-00		35.00
Frais représentation	02-130-10-493-01		100.00
Frais de déplacement	02-130-10-310-00	100.00	
Frais congrès et délégations	02-130-10-346-00		50.00
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00	50.00	
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		696.00
Intérêts règlement # 69	02-921-00-841-13	28.00	
Intérêts règlement # 75	02-921-00-841-27	93.00	
Intérêts règlement # 131	02-921-00-841-33	575.00	
Salaire secrétariat	02-130-02-141-20		2614.00
Vacances	02-130-01-145-00	109.00	
Congés fériés	02-130-01-146-00	1321.00	
Maladie	02-130-02-144-00	374.00	
A-E Administration	02-130-10-232-00	48.00	
FSS administration	02-130-10-242-00	543.00	
Services juridiques	02-130-10-412-00	55.00	
Autres frais de financement	02-130-10-880-00	164.00	
Incendie			
Achat Bunker	02-220-00-650-01		112.00
Cotisation et abonnement	02-220-00-494-00	112.00	
Achat Bunker	02-220-00-650-01		202.00
Ent. Rép. Machinerie et équipement	02-220-00-526-00	202.00	
Rémunération prévention	02-220-00-141-44		30.00
Entretien/Réparation véhicule	02-220-00-525-00	30.00	
Achats de service municipaux	02-220-00-442-00		1642.00
R.R.Q. brigadiers	02-290-10-222-00		18.00
Perfectionnement, P.R.	02-220-00-454-00	1642.00	
A-E brigadiers	02-290-10-232-00	18.00	
Loisirs			
Électricité terrain de balle	02-701-52-681-04	23.00	
Pièces et acc. aréna patinoire	02-701-30-640-00		450.00
Pièces et acc. centre récréatif	02-701-20-640-00	350.00	
Achat app.l informatique loisirs	02-701-10-726-00	100.00	
Pièces et accessoires parcs	02-701-52-640-00		305.00
Tableau électronique	02-701-30-526-02	80.00	

Achat app. informatique loisirs	02-701-10-726-00	100.00	
Achat équip. aréna patinoire	02-701-30-649-00	125.00	
Téléphone adm. Centre loisirs	02-701-10-331-00	25.00	
Pièces et acc. aréna patinoire	02-701-30-640-00		40.00
Services scientifiques, génie	02-701-10-411-00		5000.00
Fournitures médicales	02-701-30-691-00	40.00	
Achat équip. aréna patinoire	02-701-30-649-00	5000.00	
Exploitation distributrice snack	02-701-92-610-01		2062.00
Salaire bibliothèque	02-702-30-141-30		4606.00
Ent. Rép. Mach. & équip. centre	02-701-20-526-00		1805.00
Téléphone adm. Centre loisirs	02-701-10-331-00	297.00	
F.S.S. aréna et patinoires	02-701-30-242-00	1209.00	
C.S.S.T. aréna et patinoires	02-701-30-252-00	511.00	
R.Q.A.P. aréna et patinoires	02-701-30-262-00	132.00	
Ass. Coll. Aréna et patinoires	02-701-30-282-00	838.00	
Achats équip. aréna patinoire	02-701-30-649-00	5486.00	
Essence TE huile patinoire ext.	02-701-40-631-00		1174.00
R.R.Q. patinoire extérieure	02-701-40-222-00		168.00
R.R.Q. parcs	02-701-51-222-00	436.00	
A-E parcs	02-701-51-232-00	137.00	
F.S.S. parcs	02-701-51-242-00	436.00	
C.S.S.T. parcs	02-701-51-252-00	272.00	
Exploitation distributrice snack	02-701-92-610-01		268.00
Maladies bibliothèque	02-702-30-144-00	190.00	
A-E bibliothèque	02-702-30-232-00	78.00	
R.Q.A.P. parcs	02-701-51-262-00	61.00	
Droit d'entrée terrain e jeux	02-701-53-310-01		2061.00
Exploitation distrib. breuvage	02-701-92-610-00		4051.00
Exploitation distributrice snack	02-701-92-610-01		1564.00
Temps supplémentaire Pat. Ext.	02-701-40-142-00	64.00	
REER patinoire extérieure	02-701-40-212-00	32.00	
Salaire hortultrice	02-701-51-141-30	1468.00	
Salaire entretien parcs	02-701-51-141-31	4271.00	
Maladie parcs	02-701-51-144-00	495.00	
Vacances parcs	02-701-51-145-00	601.00	
Jours fériés parcs	02-701-51-146-00	321.00	
REER parcs	02-701-51-212-00	424.00	
Réfrigération aréna patinoire	02-701-30-639-00		9329.00
Article de netto. aréna patinoire	02-701-30-660-00		6014.00
Ent. Rép. Mach. & équip. aréna	02-701-30-526-00		3686.00
Employés patinoire extérieure	02-701-40-141-30		3959.00
Employés réguliers aréna	02-701-30-141-30	18775.00	
Heures supplém. patinoire	02-701-30-142-00	170.00	
Maladie patinoire	02-701-30-144-00	298.00	
Vacances patinoire	02-701-30-145-00	959.00	
Jours fériés patinoire	02-701-30-146-00	713.00	
REER aréna patinoire	02-701-30-212-00	470.00	
R.R.Q. aréna patinoire	02-701-30-222-00	1016.00	
A-E aréna patinoire	02-701-30-232-00	587.00	
Vacances loisirs	02-701-10-145-00		4750.00
Salaire secrétaire	02-701-10-141-20		535.00
Salaire directeur des loisirs	02-701-10-141-10	5028.00	
Maladie loisirs	02-701-10-144-00	172.00	
F.S.S. centre récréatif	02-701-10-242-00	52.00	
C.S.S.T. centre récréatif	02-701-10-252-00	24.00	
Frais de déplac. adm. loisirs	02-701-10-310-00	9.00	
Travaux publics			
Pièces et acc. Épuration	02-414-00-640-00		325.00
Équipement de bureau	02-414-00-726-00	325.00	
Formation directeur voirie	02-321-00-454-00		426.00
Électricité voirie	02-322-00-681-00	403.00	
Ent. Rép. Infra voirie	02-322-00-521-00		2500.00
Ent. Rép. mach. équip. Déneig.	02-331-00-526-00	2500.00	

Essence huile directeur voirie	02-321-00-631-00		200.00
Fourniture de bureau adm voirie	02-321-00-670-00	200.00	
Vêtements, chaussures et fourn.	02-322-00-650-00		10.00
Petits outils voirie	02-322-00-643-00	10.00	
Fonds de réserve régie	02-451-10-446-01		2500.00
Enfouissement déchets	02-451-10-446-04		1400.00
Produits chimiques usine filtra.	02-412-00-635-00	3900.00	
Ent. Rép. Infrastruct. chemin bas	02-322-00-521-01		900.00
Entretien Véhicule voirie	02-322-00-525-00	900.00	
Assurances véhicules déneig.	02-331-00-425-00		49.00
Téléphone adm. voirie	02-321-00-331-00	49.00	
Salaire voirie	02-322-00-141-30		2528.00
Jours fériés directeur voirie	02-321-00-146-00	598.00	
REER directeur voirie	02-321-00-212-00	450.00	
R.R.Q. directeur voirie	02-321-00-222-00	576.00	
A-E- directeur voirie	02-321-00-232-00	241.00	
F.S.S. directeur voirie	02-321-00-242-00	467.00	
C.S.S.T. directeur voirie	02-321-00-252-00	136.00	
R.Q.A.P. directeur voirie	02-321-00-262-00	60.00	
Salaire voirie	02-322-00-141-30		2378.00
Heures supplémentaires voirie	02-322-00-142-00	67.00	
Maladie voirie	02-322-00-144-00	800.00	
REER voirie	02-322-00-212-00	188.00	
A-E voirie	02-322-00-232-00	249.00	
F.S.S. voirie	02-322-00-242-00	674.00	
C.S.S.T. voirie	02-322-00-252-00	333.00	
R.Q.A.P. voirie	02-322-00-262-00	67.00	
Hygiène du milieu			
Produits chimiques	02-412-00-635-00		557.00
Maladie usine filtration	02-412-00-144-00	227.00	
A-E usine de filtration	02-412-00-232-00	32.00	
F.S.S. usine de filtration	02-412-00-242-00	41.00	
C.S.S.T. usine de filtration	02-412-00-252-00	8.00	
Maladie épuration	02-414-00-144-00	59.00	
A-E épuration	02-414-00-232-00	40.00	
F.S.S. épuration	02-414-00-242-00	112.00	
C.S.S.T. épuration	02-414-00-252-00	38.00	
Téléphone épuration	02-414-00-331-00	10.00	
Assurances épuration	02-414-00-421-00		218.00
Téléphone épuration	02-414-00-331-00	218.00	
Santé & bien-être			
Politiques familiales	02-590-40-419-00		4500.00
Politiques des aînés	02-590-40-419-01		1690.00
Contribution à un O.M.H.	02-520-00-963-00	6190.00	
	GRAND TOTAL	84 349.00	84 349.00\$

ADOPTÉE

2015-01-004

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE AU 31 DÉCEMBRE 2014 POUR ACCEPTATION**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 décembre 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	181 026.04 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	278 637.57 \$
AUTRES DÉPENSES.....	32 934.14 \$
TOTAL DU MOIS.....	492 597.75 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-01-005

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 4 603.22 \$ représentant le versement final due par la municipalité pour l'année 2012 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

QUE le directeur général soit autorisé à faire émettre un chèque pour le paiement.

ADOPTÉE

2015-01-006

REPRÉSENTANT CITOYEN POUR L'OMH DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le mandat du représentant des citoyens, pour la Municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre des activités du C.A. de l'OMH de Ferme-Neuve soit confirmé par la présente résolution, et ce, pour un terme de 3 ans soit mars 2015 à février 2018.

Représentant des citoyens : Mme Christine Mayer

ADOPTÉE

2015-01-007

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2014-2015 comme suit :

M. Gilbert Pilote	dépôt le 01 décembre 2014
Mme Pauline Lauzon	dépôt le 01 décembre 2014
Mme Diane Sirard	dépôt le 01 décembre 2014
M. Mario Lachaine	dépôt le 01 décembre 2014
M. Georges Piché	dépôt le 01 décembre 2014
M. Mario Léonard	dépôt le 08 décembre 2014
M. Yvon Forget	dépôt le 01 décembre 2014

ADOPTÉE

2015-01-008

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2015

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial

Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la F.T.Q., Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale

C.S.S.T

La Capital assurance gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courier Purolator Ltée

Dicom Express inc.
Lacelle et Frères (dénivellement – secteur bas et secteur haut)
Hydro - Québec
Alliance Mobilité Bell (cellulaires)
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Corporation Informatique Bellechasse (CIB)
Télébec Ltée
Protectron
Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, timbreuse, etc.)
Mobil Onde
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solution Informatique
Ententes avec autres organismes :
C.R.S.B.P. des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la S.Q.
M.R.C.A.L. (quotes-parts)
R.I.D.L. (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle
U.M.Q.
F.Q.M.
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
S.Q.A.E. et les règlements numéros : 45, 63, 69, 75, 84, 92, 95, 102, 117, 128 et 131.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (administration)

2015-01-009

MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LE « SUPER PARTY DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le service de la trésorerie à annuler la facture 2014 (CRF1400539) au nom de « Super party des camionneurs » au montant de 3 449.25 \$ incluant les taxes.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur général à modifier l'entente de service entre le « Super party des camionneurs » et la Municipalité de Ferme-Neuve afin, de modifier la première date de versement de l'entente en la reportant à l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-01-010

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR YVON SANCHE, AU 27, 18^E RUE, CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE COM-07

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvon Sanche et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre

- 1) l'empiètement de la résidence principale coin Nord-Est située à 5.30 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit à la marge de recul avant,
- 2) Permettre l'empiètement du coin arrière de la résidence situé à 15.39 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul des hautes eaux,
- 3) Permettre l'empiètement d'une remise mesurant 1.87 mètres par 1.32 mètres, située à 3.35 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul de la ligne des hautes eaux,
- 4) Permettre l'empiètement d'une remise mesurant 3.31 mètres par 5.75 mètres, située à 4.56 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul de la ligne des hautes eaux,
- 5) Permettre l'espace entre les deux remises qui est de 0.26 mètre au lieu de 1.5 mètres prescrit

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-11.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 décembre 2014, portant le numéro CCU-121-12-14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvon Sanche afin de permettre

- 1) l'empiètement de la résidence principale coin Nord-Est située à 5.30 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit à la marge de recul avant,

- 2) Permettre l'empiètement du coin arrière de la résidence situé à 15.39 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul des hautes eaux,
- 3) Permettre l'empiètement d'une remise mesurant 1.87 mètres par 1.32 mètres, située à 3.35 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul de la ligne des hautes eaux,
- 4) Permettre l'empiètement d'une remise mesurant 3.31 mètres par 5.75 mètres, située à 4.56 mètres au lieu de 18 mètres prescrit sur la marge de recul de la ligne des hautes eaux,
- 5) Permettre l'espace entre les deux remises qui est de 0.26 mètre au lieu de 1.5 mètres prescrit au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone COM-07.

ADOPTÉE

2015-01-011

TRAVAUX RTE 17 / COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

CONSIDÉRANT le contrat existant entre le Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier et la Municipalité de Ferme-Neuve pour des travaux réfection de la structure du chemin CIP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la facture portant le numéro C4-000084, de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour des travaux de réfection de la structure du chemin CIP au montant de 6 383.80 \$ avant toutes taxes soit payée.

QUE la somme nécessaire soit prise à même le compte du surplus réservé à cet effet par la résolution 2014-10-282.

ADOPTÉE

2015-01-012

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 309 PRÈS DE L'ENTREPRISE « FOREX »

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la route 309 près de l'usine « Forex », soit de modifier la zone de 70 km actuelle pour la porter à 50 km, soit jusqu'à la fin du site de l'entreprise, et ce, dans les deux sens à cause des accidents qui ont eu lieu dernièrement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2015-01-013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 05.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général